

Notre bilan d'activité 2020-2023

25 novembre 2023

Aux dernières élections professionnelles de décembre 2019, chez **Captrain France** (**VFLI** à l'époque), **SUD-Rail** obtenait 49% des suffrages titulaires et 49% des suffrages suppléants dans le collège « ouvriers et employés », 34% des suffrages titulaires et 37% des suffrages suppléants dans le collège « techniciens et agents de maîtrise », et 0% dans le collège « cadres », n'y ayant aucun candidat. Forte de ces résultats pour la mise en place inédite du CSE, imposée à l'époque par la récente loi « Travail », la première mandature de cette instance, qui se sera étalée du 1^{er} janvier 2020 au 02 janvier 2024, aura vu une délégation **SUD-Rail Captrain** particulièrement efficace, capable d'une production syndicale jamais vue dans l'entreprise, pour défendre les intérêts des salarié.es. C'est maintenant l'heure pour nous de rendre des comptes.

Les quatre dernières années ont été riches en événements majeurs : entre la pandémie de Covid-19 en 2020 et 2021, les contre-réformes du système des retraites en 2020 et 2023, l'inflation record des prix à la consommation en 2022 et 2023, **c'est dans un contexte constamment difficile que s'est déroulée cette mandature**. Pourtant, cela n'a pas empêché **SUD-Rail Captrain** d'être **constamment productive et à l'offensive, dans une entreprise qui, au début de la mandature, ressemblait à un véritable « désert » syndical**.

Sur la com', c'est bien parti !

➤ Partie de quasiment rien, dès le début de la mandature, **la section a confectionné et publié son site internet SUD-Rail Captrain**, sur lequel **près d'une centaine de publications ont vu le jour, dans le but d'informer les collègues de leurs droits, et qui voit défilier chaque mois des centaines de visiteurs**. Publication dans la foulée d'**une page Facebook SUD-Rail Captrain**, suivie aujourd'hui par des centaines d'abonné.es.

➤ **La confection, la distribution et l'affichage d'une trentaine de tracts**, sur plusieurs sites de l'entreprise où nous sommes implantés, **ont permis d'informer plus de collègues de l'actualité sociale de l'entreprise**.

➤ Par ces moyens de communication, à relayer largement sur le terrain, **nous sommes aujourd'hui en mesure d'être suffisamment coordonnés**, notamment en cas, si nécessaire, de mobilisation sociale pour **obtenir de nouveaux droits** ou pour **se défendre contre des régressions sociales**.

➤ **La confection et la distribution d'un livret des règles RH de base ont permis aux collègues de disposer d'un outil pratique, simple et efficace, pour faire respecter nos droits en matière d'organisation du travail**.

➤ Ce travail syndical fait de **SUD-Rail Captrain la seule organisation syndicale de l'entreprise à produire autant en matière de communication, au service des salarié.es ! Faisons en sorte que cela dure encore 4 ans !**



Sur les négos, c'est plutôt pas mal !

➤ Au cours de cette mandature, ce sont **7 accords d'entreprise sur 11 qui ont été signés par SUD-Rail**, à chaque fois (sauf accords de réorganisation) que le niveau de qualité atteint, principalement sous son impulsion dans les négociations avec le soutien de nombreux/ses collègues, était acceptable selon les adhérent.es de la section ; ce qui signifie qu'**il y a bien eu une progression de nos droits et de nos conditions de rémunération au cours des 4 dernières années**. Avec un accord de qualité relatif à l'accompagnement de la mobilité, **on peut retenir les deux meilleurs accords NAO de l'histoire de l'entreprise (2022 et 2023) !** – (A titre d'exemple, au début de la mandature, un CDL nouvellement embauché percevait 1690 euros bruts mensuels de salaire de base minimum ; aujourd'hui, il en perçoit 2000). **Continuons !**

➤ **Les accords d'entreprise relatifs à l'intéressement, aux communications syndicales, à l'égalité professionnelle H/F et aux nouvelles classifications, bien trop insuffisants (voire régressifs) au regard de ce qu'apportait SUD-Rail en termes de propositions et d'intérêts des salarié.es, n'ont pas été signés par nous**.

➤ **Donnons du poids à SUD-Rail, seule organisation syndicale de l'entreprise qui ne signe pas n'importe quoi, qui sait dire non quand il le faut, pour obtenir mieux ensuite !**



Des représentant.es de terrain...

➤ A l'issue des élections 2019, ce sont **14 élu.es SUD-Rail** (7 titulaires et 7 suppléants) qui ont composé en partie la délégation du personnel au CSE (32 membres élu.es). Malheureusement, **4 ans, c'est long quand on fait un travail syndical de terrain quotidien !** La délégation **SUD-Rail** au CSE en a fait les frais : **elle s'est affaiblie au fil du temps** pour finir à 8 élus, mais **jusqu'au bout elle aura animé l'essentiel des réunions de CSE en portant les préoccupations venues du terrain. Donnons-lui plus de membres pour tenir plus longtemps !**

➤ C'est elle, notamment, qui dans les premiers mois de la mandature, a effectué **une vaste enquête de terrain pour alerter la direction sur les risques du Covid-19** et la mettre face à ses manquements en matière de prévention : **les moyens de protection pour tou.tes les salarié.es ont été déployés dans la foulée.**



➤ Les élu.es **SUD-Rail** ont porté sans relâche des sujets récurrents tels que, parmi tant d'autres, **l'état du foyer de Valenton, la qualité d'hébergement à Vintimille, les problématiques liées à la présence migratoire à Vintimille et Dunkerque, à la fiabilité du parc engins moteurs, au Compte Epargne Temps (CET), aux EPI, le droit d'accès aux données personnelles, la valorisation salariale, les manques d'effectifs, le respect des règles RH, l'amélioration des conditions de travail, les accords non respectés, les roulements non appliqués, la qualité des outils informatiques, etc., avec un certain nombre de succès, toujours dans l'intérêt des salarié.es !**

➤ Ce sont **6 droits d'alerte pour danger grave et imminent et un droit d'alerte pour atteinte aux droits et libertés des personnes** qui ont été émis par les élu.es **SUD-Rail** au CSE, les **seul.es à avoir user de ce droit qui, dans la plupart des cas, s'en est suivi d'actions favorables aux salarié.es.**

➤ Ces élu.es **SUD-Rail Captrain** ont assuré **des visites de terrain, quelques suivis collectifs et d'innombrables suivis individuels** auprès de collègues qui ont rencontré des difficultés. Au fil de la mandature, plus les actions positives de **SUD-Rail** étaient connues, plus les élu.es ont été sollicité.es.

➤ **En tout, près d'un millier de questions ont été posées dans les différentes instances de proximité par les Représentants de Proximité (RP) affiliés à SUD-Rail, permettant d'obtenir des avancées concrètes sur d'innombrables sujets de conditions de travail et de rémunération** (badges, EPI, organisation du travail, erreurs de paie, remboursements des notes de frais, demandes de régularisation, versements de prime, etc., etc.).

➤ **Un recours à expertise sur la situation économique et financière, et la politique sociale et d'emploi de l'entreprise, demandé par les élu.es SUD-Rail en 2021, a échoué à cause des élu.es CSE des autres organisations syndicales.** Cette privation d'informations a notamment limité la connaissance de l'ampleur de la gestion « particulière » des repos périodiques faite par l'entreprise à l'égard des centaines de salarié.es, ce qui a amené à partir de 2022 seulement **39 salarié.es** (à ce jour), **appuyé.es par SUD-Rail, à saisir le Conseil des Prud'hommes de Paris pour faire appliquer le droit dans l'intérêt de tou.tes les salarié.es.** Affaire à suivre...

On peut faire plus fort !

➤ La grande déception de cette mandature reste l'absence d'unité intersyndicale qu'espérait **SUD-Rail**, qui s'est malheureusement **trop souvent retrouvée seule à défendre les intérêts des salarié.es, contre une coalition Direction-CGT-UNSA.** Espérons qu'une unité soit possible à la prochaine mandature !

➤ **SUD-Rail Captrain** a en revanche noué **une excellente relation avec les collègues**, en particulier OFI, OFS, et CDL ; même certains cadres reconnaissent l'utilité de notre travail syndical. **Le nombre d'adhérent.es a été multiplié par 5 au cours de la mandature !** Continuons à amplifier le rapport de force : **rejoignez-nous !**

On peut faire encore mieux !

Le premier tour des élections professionnelles chez Captrain France se tiendra du jeudi 14 décembre 2023 à 9h jusqu'au mardi 19 décembre 2023 à 10h !



Pour nous contacter :
sudrailcaptrain@gmail.com



sudrailcaptrain.org



Rejoignez-nous, adhérez !